



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à huis clos à la salle du conseil municipal située au 2478, chemin Royal, le lundi 1^{er} février 2021, à 19 h 00, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix neuf heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absents : Yves Lévesque
Lucie Michaud

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19;

Le conseil siège à huis clos dans le respect des mesures d'hygiènes et de distanciation.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses
6. Résolution protection incendie.
7. Résolution Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs.
8. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
9. Avis de motion règlement # 2021-319
10. Dépôt du projet de règlement # 2021-319.
11. Résolution processus de vente d'immeubles pour taxes impayées.
12. Divers
 - 12.1 Demande de soutien financier de la Chambre de commerce de l'Île-d'Orléans.
 - 12.2 Demande de financement de la Fondation François Lamy.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

21-11

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

21-12

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

21-13

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de janvier totalisant 120 049.31 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 3 100.34 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION PROTECTION INCENDIE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des précisions budgétaires afin de procéder à l'achat d'équipement.

21-14

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de Cylindre Carbone ainsi que le paiement au montant de 22 989.25 \$, à Aréo-Feu.

7. RÉSOLUTION ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU STATUT DES INSPECTEURS.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs est effective depuis plus de 20 ans et que son renouvellement arrive à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE certaines municipalités de la MRC ont déposé, dans les délais, des avis de non-renouvellement ;

ATTENDU QUE les maires des six (6) municipalités locales membres de l'Entente ont entrepris une démarche de révision de celle-ci ;

ATTENDU QUE la démarche entamée a permis de faire le diagnostic de la situation et de préciser les attentes des municipalités locales ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

ATTENDU QUE les directeurs généraux des six (6) municipalités locales membres de l'Entente ont contribué à l'amélioration de celle-ci en collaboration avec la directrice générale et l'aménagiste de la MRC;

ATTENDU QUE le processus d'harmonisation des règlements d'urbanisme des six (6) municipalités est en cours et devrait être complété en 2021 ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente devrait permettre d'atteindre de nouveaux objectifs soit :

- Améliorer l'efficacité de la gestion des permis et des autorisations en favorisant la communication directe entre les citoyens et les inspecteurs ;
- Permettre d'effectuer le suivi de l'entente et de proposer des interventions ciblées;
- Améliorer la communication entre les directions générales des municipalités locales, les inspecteurs et le responsable du service d'aménagement du territoire de la MRC;
- Centraliser les demandes de permis, par moyens technologiques ou en personne, au bureau de la MRC ;
- Améliorer le service à la clientèle et les procédures de travail, de communication, de gestion des plaintes et des suivis de dossiers municipaux ;
- Améliorer le respect de la réglementation notamment en accentuant la présence des inspecteurs sur le territoire ;

21-15

En conséquence, il est proposé par Richard Therrien et secondé par Marc-Antoine Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères),

QUE l'Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme à la MRC de l'Île-d'Orléans intervenue entre la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Sainte-Pétronille, la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans remplace l'actuelle entente qui date de 2013.

QUE le maire Jean-Pierre Turcotte soit autorisé à signer l'Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme à la MRC de l'Île-d'Orléans.

8. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

21-16

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement # 2019-309 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

9. AVIS DE MOTION REGLEMENT # 2021-319.

Richard Therrien, Conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-319, relatif aux modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

21-17

20-18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

10. DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT # 2021-319

Il est par la présente, déposé par Bruno Simard, le projet de règlement numéro # 2021-319, relatif aux modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

11. RESOLUTION PROCESSUS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYEES.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des personnes endettées envers la municipalité soumise par la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'approuver** la liste telle que déposée.

12. DIVERS.

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ILE-D'ORLEANS

REMIS

12.2 DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION FRANÇOIS LAMY.

REMIS

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 19 h 15.

Sylvie Beaujeu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal